



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2020 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus.....	: 33
Nombre de conseillers en exercice	: 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00.....	: 24
Nombre de conseillers votants à 19 h 00.....	:30
Nombre de conseillers présents à 19 h 12.....	: 25
Nombre de conseillers votants à 19 h 12.....	:32



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Élection d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Bernard RICHER en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2019.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité**

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- pour décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (aliéna 5),
- passer les contrats d'assurances (alinéa 6),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense (alinéa 26)

Dans le cadre de cette délégation, **72 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DÉCISIONS N° 1 à 32 DU 24 DECEMBRE 2019 et 13
JANVIER 2020
Exécutoires le 8 janvier 2020 et 17 janvier 2020**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières**

**DÉCISION N° 33 à 65 DU 8 JANVIER 2020
Exécutoires le 9 janvier 2020**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières**



DÉCISION N° 66 DU 6 DECEMBRE 2019
Exécutoire le 13 décembre 2019

ASSURANCES – Contrat « véhicules à moteur » n° 090345 B
Avenant n° 1

Montant de l'avenant : **444,49 €** (quatre cent quarante-quatre euros et quarante-neuf centimes).

DÉCISION N° 67 DU 20 DÉCEMBRE 2019
Exécutoire le 20 décembre 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Tarifs publics
Année civile 2020
(décision tarifaire consultable sur le site de la ville)

DÉCISION N° 68 DU 26 DÉCEMBRE 2019
Exécutoire le 27 décembre 2019

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRTS) 2014-2020

Demande d'aide financière auprès des services de la Région Centre Val de Loire

Action inscrite audit contrat

Construction d'un pôle d'accueil de petite enfance (fiche : Mieux-être social, action : structures d'accueil petite enfance).

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 1 710 494,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Travaux	1 599 704,00 €	Emprunt/autofinancement	342 099,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre et divers	110 790,00 €	CRST (estimation)	513 148,00 €
		DETR	513 148,00 €
		F2D	171 050,00 €
		TMVL (FDC 2020)	171 049,00 €
TOTAL GENERAL	1 710 494,00 €		1 710 494,00 €

DÉCISION N° 69 DU 26 DÉCEMBRE 2019
Exécutoire le 27 décembre 2019

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020

Demande d'aide financière auprès des services de l'État

Réalisation d'un pôle d'accueil de petite enfance dans le cadre de la construction d'une maison de quartier à Saint-Cyr-sur-Loire

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 1 710 494,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :



TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Travaux	1 599 704,00 €	Emprunt/autofinancement	342 099,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre et divers	110 790,00 €	DETR (estimation)	513 148,00 €
		CRST	513 148,00 €
		F2D	171 050,00 €
		TMVL (FDC 2020)	171 049,00 €
TOTAL GENERAL	1 710 494,00 €		1 710 494,00 €

DÉCISION N° 70 DU 26 DÉCEMBRE 2019
Exécutoire le 27 décembre 2019

FONDS DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT (F2D) 2020

Demande d'aide financière auprès des services du département d'Indre-et-Loire

Réalisation d'un pôle d'accueil de petite enfance dans le cadre de la construction d'une maison de quartier à Saint-Cyr-sur-Loire

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 1 710 494,00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Travaux	1 599 704,00 €	Emprunt/autofinancement	342 099,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre et divers	110 790,00 €	F2D (estimation)	171 050,00 €
		CRST	513 148,00 €
		DETR	513 148,00 €
		TMVL (FDC 2020)	171 049,00 €
TOTAL GENERAL	1 710 494,00 €		1 710 494,00 €

DÉCISION N° 71 DU 6 JANVIER 2020
Exécutoire le 13 janvier 2020

OBJET : BAIL CIVIL D'UNE PARCELLE CADASTREE
BO N° 9, SITUÉE LIEUDIT LE PETIT PRENEZ

Désignation d'un locataire : Amicale des Petits Jardiniers

Perception d'une redevance : le loyer est consenti à titre gracieux en échange de l'entretien du terrain.

DÉCISION N° 72 DU 9 JANVIER 2020
Exécutoire le 14 janvier 2020

OBJET : DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
LOCATION PRECAIRE ET REVOCABLE D'UNE MAISON SITUÉE 84 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE ET D'UN
GARAGE SITUÉ 83 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

Désignation d'un locataire : Madame Aurélie BERTIN

Perception d'un loyer : Le loyer de l'appartement est fixé à 480,00 € mensuels et celui du garage à 50,00 € mensuels soit un total de 530,00 € mensuels.



- ❖ **Affaires Générales – Club des Villes et Territoires Cyclables – Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué aux Infrastructures, à la rencontre entre les membres du conseil d'administration de vélo et territoires et les membres du bureau du Club des Villes et Territoires Cyclables à Paris le 30 janvier 2020.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du jeudi 30 janvier 2020 afin de permettre le remboursement des frais qu'il pourrait être amené à engager pour ce déplacement
- 2) Précise que ce déplacement donne lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'états de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint Cyr sur Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

- ❖ **Affaires Générales – Provision pour litiges – Contentieux ROMAND-MAAF – Annulation de la provision constituée par délibération du 4 juin 2018**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de reprendre la provision constituée à l'occasion du contentieux avec M. ROMAND et son assureur la MAAF à hauteur de 5.073,00 €.

- ❖ **Budget primitif 2020 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement par anticipation – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **2 666 084,75 € (dépenses d'équipement et travaux)** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessus,
- 2) Précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés ci-dessous :



CM^{al} du
19/12/19

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2020
<i>Auto laveuse (nouvelles écoles)</i>	13 200,00 €	21-2188-ENS109-020
<i>Travaux accueil Perraudière</i>	63 000,00 €	23-2313-HDV000-020
<i>Acquisition foncière (29 rue Bretonneau)</i>	315 000,00 €	21-2112-824
Acquisition BOLLIGER (Maison) (78 boulevard Charles de Gaulle)	84 000,00 €	21-2112-824
Acquisition BOURDELAS (Maison) (98 boulevard Charles de Gaulle)	249 000,00 €	21-2112-824
Acquisition CHEVALLIER (Garages) (12, rue de la Mairie)	50 000,00 €	21-2112-824
Installation du système son à l'ESCALE	70 000,00 €	21-2135-ECP100-020
Climatisation du Centre Administratif	160 300,00 €	23-2313-HDV000-020
Acquisition mobilier scolaire école élémentaire Roland Engerand (salle des maîtres)	4 020,00 €	21-2184-212
Acquisition d'un sèche-linge	900,00 €	21-2188-641-CRE101
TOTAL	1 009 420,00 €	

❖ **Finances – Commande publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 13 décembre 2019 et le 16 janvier 2020.**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

(tableaux en annexe).

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 28 janvier 2020.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 28 janvier 2020.



❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire – Compte rendu de la réunion du Conseil Métropolitain du lundi 20 janvier 2020**

Madame LEMARIÉ rend compte des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain du lundi 20 janvier 2020 et précise que le débat a débuté sur les enjeux, pour la collectivité tourangelle, de la COP régionale, présentés par des élus régionaux, face à l'urgence climatique. Celle-ci a pour but de favoriser un ensemble d'actions locales visant à répondre aux urgences climatiques et sociales.

Madame LEMARIÉ signale que sur le fond, les élus partagent, dans l'ensemble, les cinq grandes priorités dessinées par la COP Régionale à savoir, l'habitat, les mobilités, le milieu naturel, les procédés industriels et l'économie.

Le point central de ce Conseil Métropolitain a porté sur les orientations budgétaires 2020. Elle précise que la préparation du Budget Primitif 2020 s'effectue dans un environnement économique favorable. Elle ajoute que sur le territoire de la Métropole, le dynamisme économique s'exprime à travers la baisse continue du taux de chômage, à savoir près de 8 %, la création d'un certain nombre d'entreprises, l'augmentation du nombre d'entreprises en activité et le développement du tourisme, avec notamment le succès de la Loire à Vélo.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèveraient à 206 millions d'euros, soit plus 4, 9 millions d'euros par rapport à 2019. Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 185 millions d'euros, soit plus 3 millions d'euros par rapport au Budget Primitif 2019.

Madame LEMARIÉ précise que les dépenses d'investissement resteront élevées avec une somme de 114 millions d'euros, qui s'articuleront autour de trois grands axes : la transition écologique, le lancement de la plateforme de rénovation de l'habitat, une Métropole de proximité de vie, construction d'équipements sportifs à Druye et Parçay-Meslay, une Métropole active et dynamique, soutien aux structures d'enseignement supérieur et de recherche, nouveau programme de requalification des parcs d'activités économiques. **Madame LEMARIÉ** ajoute que la Métropole maintiendra un niveau important d'engagement auprès des communes membres.

Madame LEMARIÉ met l'accent sur le désendettement de la Métropole ; cette dernière mène une stratégie de maîtrise de la dette, afin de préserver sa capacité de financer des investissements structurants. Elle précise que la dette totale est passée de 420 millions d'euros en 2014 à 380 millions d'euros en 2019 et celle-ci diminuera également en 2020.

Monsieur le Maire ajoute que la Métropole a une bonne capacité d'investissement avec un bon taux de réalisation des investissements et surtout un désendettement sur la mandature d'environ une cinquantaine de millions d'euros, ce qui est nécessaire pour le financement de la deuxième ligne de tramway.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 16 janvier 2020**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**ANIMATION - VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE - CULTURE -
COMMUNICATION**

Rapporteur : Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal Délégué

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 20 janvier 2020**

Monsieur MILLIAT signale que lors de ce Conseil d'Administration une convention de partenariat avec la Croix Rouge Française a été adoptée pour le projet d'épicerie Sociale sur Roues : camion équipé et mis à disposition par la Croix Rouge Française qui assure 2 distributions mensuelles sur le territoire de Saint Cyr sur Loire pour des familles éligibles à ce dispositif dans le cadre de l'aide alimentaire. Il précise qu'une subvention de 650,00 € pour l'année 2020 sera attribuée à ce titre.

Il ajoute que 2 demandes de secours exceptionnels ont été étudiées et qu'elles concernent l'électricité et la taxe habitation.

- Informations diverses

-Goûter des séniors du 21 décembre : 400 personnes présentes. Vive satisfaction de l'ensemble des participants.

-Repas de séniors du 2 février : Avec 4 numéros de L'Escale Cabaret Club. 400 personnes inscrites à ce jour.

-Protocole de lutte contre les violences faites aux femmes : mise en place d'une journée de formation pour les agents d'accueil des usagers dans les différents services de la Ville : CCAS, police, Petite enfance, accueil Hôtel de ville, Etat civil-Logement, Cabinet du Maire, etc.. Elle a eu lieu le **13 décembre** et était animée par **Nadine LORIN**, Déléguée aux droits des femmes. 15 personnes étaient présentes.

Une nouvelle session est prévue en 2020.

Une conférence est envisagée sur le thème « **Ne soyez pas la prochaine victime** ». Comment un couple peut-il passer du coup de foudre au coup de poing ? Avec **Christine DEISS**, formatrice en relations humaines, et Alain Georges EMONET, comportementaliste. Elle aura lieu le 10 mars prochain au Centre de Vie Sociale.

Ateliers parentalité : le programme est en cours d'édition : 5 ateliers sont envisagés au cours de l'année 2020.

Quinzaine de la parentalité sur le thème de la séparation : 1 conférence avec **Sandra MACE** est envisagée.

Rencontre avec Tours Emploi Services avec évocation de plusieurs thèmes : l'emploi sur le territoire de Saint Cyr, les actions de Tours Emploi Services et les possibilités d'évolution : transport, nettoyage des véhicules, nettoyage des locaux, etc

Ciné jeudi : Séance du 23 janvier « Le meilleur reste à venir » 286 personnes, prochain film : « Les véto » le 13 février.

Conférences de l'UTL, qui rencontrent de plus en plus de succès : Le jeudi 19 décembre : « Le frelon asiatique : mieux le connaître pour mieux le combattre » : 47 personnes, le jeudi 23 janvier « Le Big Bang, mythe ou réalité ? », 60 personnes. Prochaine conférence, le jeudi 13 février : évaluer et protéger la biodiversité en Touraine : Quels enjeux ?, Quelles actions ? par **Guy MONNIAUX**.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 14 janvier 2020**

Aucune information à ajouter.

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - SPORT

**Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe à la Petite Enfance**

❖ **Sorties scolaires 2019/2020**

A – Sortie scolaire de 3^{ème} catégorie – Convention avec les prestataires – Prise en charge des frais de transport pour la sortie scolaire de l'école élémentaire Périgourd

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir le projet de sortie scolaire de 3^{ème} catégorie de l'école Périgourd : Séjour à AU BLANC (36) pour la classe de Madame GALLARD (CM1-CM2),
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce séjour AU BLANC (36) avec « La Base de Plein Air ».

B - Définition des quotients et participations familiales pour le projet de sortie scolaire de l'école élémentaire Roland Engerand

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir les barèmes proposés et fixer les participations familiales pour le séjour de l'école élémentaire Roland Engerand comme ci-dessous :

Quotient	Part. Famil.
< 151	90,00 €
152-260	129,50 €
261-460	168,50 €
461-578	207,50 €
579-860	246,50 €
861-1 070	285,50 €
1 071-1 240	325,50 €
> à 1 241	361,00 €



- 2) Précise qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à un des séjours, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants.

C – Sortie scolaire de 2^{ème} catégorie – Sortie scolaire de l'école Saint-Joseph – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

- * POUR : 28 VOIX
- * CONTRE : - VOIX
- * ABSTENTIONS : 4 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir Mme PUIFFE, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- 1) Décide d'accorder une subvention au projet présenté ci-dessus en se référant aux aides versées pour les projets de même catégorie des écoles publiques,
- 2) Dit que le montant de cette subvention s'élève à 550,00 €.

❖ Séjours vacances pour enfants – année 2020 – Lot n° 1 – Séjour groupe vacances d'hiver – Définition des tarifs et montants des participations communales pour les séjours attribués.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir les tarifs et les montants de la participation communale définis ci-dessous pour le séjour ski organisé par l'association AROEVEN :
 - Extérieurs : 865,00 € (+2.65%)
 - Travail et grands-parents : 735,00 € (participation communale de 15%)
 - Saint-Cyriens (tarifs définis en fonction du quotient familial) :
 - Jusqu'à 770 € : 520,00 € (participation communale de 38,5%)
 - De 771 € à 1 109 € : 565,00 € (participation communale de 33%)
 - 1 110 € et plus : 600,00 € (participation communale de 29%)

❖ Petite Enfance – Prestation de service – Contrat Enfance et Jeunesse 2019 à 2022 – Convention d'objectifs et de financement avec la CAF Touraine

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine au titre du Contrat Enfance et Jeunesse,



❖ **Petite Enfance – Plan d’investissement d’accueil du jeune enfant – Convention d’objectifs et de financement avec la CAF Touraine pour la réinstallation de la Souris Verte dans la maison de quartier de Central Parc avec création de 8 places supplémentaires – Retrait de la délibération du 28 janvier 2019 (2019-01-303)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Décide de retirer la délibération n° 2019-01-303 du 28 janvier 2019, exécutoire le 11 février 2019, relative au Plan Pluriannuel d’investissement pour la création de crèche- équipement d’accueil du jeune enfant,
- 2) Approuve les termes de la convention proposée par la Caisse d’Allocations Familiales de Touraine,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou l’adjointe déléguée à signer ladite convention et tout document s’y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 15 janvier 2020.**

Il n’y a rien de plus à ajouter.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN - EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT - MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l’Urbanisme, à l’Aménagement Urbain,
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint déléguée à l’Environnement.**

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Dévoiement de la rue de la Pinauderie – Convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec Orange de la convention relative aux travaux de modification des équipements de communications électroniques dans le cadre de la rectification du tracé de la rue de la Pinauderie,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l’Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **Environnement – Mise à disposition d’un terrain communal pour l’installation de ruches privées – Conventions avec MM FUMARD et PHENG**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,



- 1) Donne son accord pour la conclusion avec les apiculteurs MM. PHENG et FUMARD de conventions pour la mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation de ruchers privés,
 - 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes qui organiseront les relations entre les parties.
- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 13 janvier 2020**

Il n'y a rien de plus à ajouter.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Briand.' with a stylized flourish at the end.

Philippe BRIAND